

LE COMPLEXE INDUSTRIEL PÉNAL AUX ÉTATS-UNIS

Délocaliser dans son propre pays : faire travailler les détenus



Les prisons sont une affaire juteuse, surtout aux États-Unis : on y trouve de la main d'œuvre pas cher, sans droits et - cela va de soi - captive. De nombreuses grandes entreprises, parmi lesquelles Microsoft, Starbucks et Colgate Palmolive profitent de ce système. Mais au delà de ces bénéfices substantiels, le complexe industriel pénal aux États-Unis fonctionne comme un immense système de répression, de contrôle et d'exploitation.

page 2

TCE : indépendance ou soumission ?

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

Robert Zoellick défend, à la manière des partisans du Traité constitutionnel européen (TCE), l'accord de libre échange avec l'Amérique centrale ; un accord que certains voient comme similaire au TCE. Les traités de libre échange et le TCE visent à construire des ensembles continentaux à la fois au service exclusif des milieux financiers et satellites des États-Unis. Ce que confirme involontairement John Vinocur.

page 7

REPÈRE : 24 MAI 1543

Copernic : quand la science s'émancipe de la religion

Le 24 mai 1543 meurt à Frauenburg, en Pologne, le chanoine Nicolas Copernic. Homme de la Renaissance, le moine Copernic a étudié à la prestigieuse université de Cracovie avant de parcourir l'Europe. Érudit, avide de savoir, il étudie dans tous les domaines : théologie, médecine, mathématiques, économie et astronomie. Le pape Paul III, qui veut réformer le calendrier, lui confie une étude des planètes et du soleil afin de vérifier la théorie de Claude Ptolémée, un géographe grec du 2e siècle qui affirme que la Terre est située au centre de l'univers, le soleil et les planètes tournant autour d'elle. La doctrine catholique s'appuie sur cette thèse pour affirmer que l'Homme, et donc la Terre, sont au centre de la création. Très vite, pourtant, Copernic établit l'incohérence de cette théorie. Prudent, car craignant à juste titre les foudres des théologiens, Copernic attendra la fin de sa vie pour publier ses conclusions dans *De revolutionibus orbium coelestium*. Son travail fit grand bruit et libéra les savants des préjugés théologiques présentés comme des vérités divines... ■



FRONDE DES MAIRES U.S. SUR LE PROTOCOLE DE KYOTO

Sous l'impulsion du maire de la ville de Seattle, Greg Nickels (photo), 151 maires états-uniens se sont engagés à atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto en diminuant de 7% les émissions de gaz à effet de serre dans leur ville d'ici 2012. En tirant les conséquences du consensus scientifique qui établit depuis longtemps le lien entre le changement climatique et l'activité humaine, ces maires s'opposent à la politique fédérale. Georges Bush avait en effet refusé de ratifier le traité en juillet 2001, provoquant l'émoi de la communauté internationale. Cette initiative est louable, mais les scientifiques s'accordent sur un point : elle n'aura pas d'impact autre que symbolique. Elle a en fait pour conséquence de détourner l'opinion publique U.S. du véritable enjeu écologique mondial : la crise imminente des ressources énergétiques. ■

Le complexe industriel pénal aux États-Unis

Délocaliser dans son propre pays : faire travailler les détenus

Les prisons sont une affaire juteuse, surtout aux États-Unis : on y trouve de la main d'œuvre pas cher, sans droits et - cela va de soi - captive. De nombreuses grandes entreprises, parmi lesquelles Microsoft, Starbucks et Colgate Palmolive profitent de ce système. Mais au delà de ces bénéfices substantiels, le complexe industriel pénal aux États-Unis fonctionne comme un immense système de répression, de contrôle et d'exploitation.



Prisonniers de l'État du Kansas

En 1961, le général et président Dwight Eisenhower employa pour la première fois le terme de « complexe militaro-industriel » pour désigner l'alliance stratégique entre les cercles militaires état-uniens et les industriels de l'armement ayant pour objectif l'accroissement de leurs bénéfices par la promotion de leur marchandise : la guerre.

Pendant la guerre froide, cette alliance a généré d'énormes profits pour le secteur privé - notamment grâce au soutien politique et économique de l'État - qui avait de plus en plus recours à la force militaire, soutenait les guerres de contre-insurrection et poussait à la construction massive d'armes nucléaires. Le « complexe industriel pénal » (PIC, en anglais) désigne le vaste système de répression, de contrôle et d'exploitation qu'est devenu aujourd'hui le système

carcéral états-unien.

Durant les 30 dernières années, la population carcérale a, en effet, explosé - et elle a doublé depuis 1990 [1]. On compte aujourd'hui 2 millions de détenus, chiffre auquel il convient d'ajouter les 5 millions de personnes en liberté conditionnelle [2]. Les États-Unis qui représentent 5% de la population mondiale détiennent ainsi 25% des prisonniers de la planète. De plus, depuis la « guerre contre la drogue » menée par le gouvernement de Ronald Reagan (1981-1989), la composition ethnique de la population carcérale dans les prisons diffère notablement de celle de la société états-unienne. 63% des détenus appartiennent aux minorités noire et latine, tandis que ces minorités constituent seulement 25% de la population nationale [3]. Bien que cette disparité ait une relation évidente avec la distribution des richesses selon les origines ethniques ainsi qu'avec les chiffres de la criminalité, cela n'explique pas tout. De nombreux experts considèrent qu'il s'agit en fait de la poursuite insidieuse des politiques discriminatoires. La prison serait le système le plus rentable pour faire disparaître ceux que la société considère comme inacceptable. Pourquoi ?

Pilar Maschi, ancienne détenue et mère célibataire d'une fille de cinq ans est maintenant activiste à temps complet pour le mouvement abolitionniste Critical Resistance. Cette association se bat pour l'élimination de toutes les prisons et pour la reconstruction de communautés et de relations solidaires. Voici l'explication qu'elle avance : « Depuis les années 1970, face à la révolte des mouvements des gens de couleur, des groupes radicaux, des mouvements féministes et du rejet général de la guerre du Vietnam, l'État a mené une répression féroce. En même temps on a entrepris des changements profonds dans la structure productive. Les chefs d'entreprise, avec l'appui du gouvernement, ont abandonné des millions de personnes dont le travail n'était plus nécessaire. Devenues inutiles, ces personnes sont ensuite étiquetées comme étant dangereuses pour la société. Elles sont classées comme chômeurs ou criminels par le PIC qui a simplement trouvé la manière de générer un bénéfice économique à partir de ces exclus. En 1970, les prisonniers aux États-Unis étaient 200 000, aujourd'hui le nombre dépasse les 2 millions. »

Ik Aikur, originaire du Nigeria, également activiste de Critical Resistance à New Haven (Connecticut) souligne, lui, le haut degré d'exclusion dans les communautés de couleur qui n'ont pas d'autre choix que le service militaire, les travaux mal payés et précaires, ou celui d'entreprendre une activité illégale qui tôt ou tard mène à la prison et donc à une plus grande exclusion. Imaginez en particulier qu'une seule condamnation pour des infractions liées à la drogue ou à la violence entraîne l'impossibilité légale d'être employé. Les femmes souffrent, elles, doublement du PIC : en tant que détenues et comme compagnes ou proches des détenus masculins qui par manque de possibilités de réinsertion retournent dans leurs communautés et reproduisent les schémas de violence et d'addiction. L'emprisonnement massif a des effets terribles parmi les groupes sociaux déjà à la marge, avec de forts taux de consommation de drogues et de chômage, en particulier chez les afro-américains, les latinos et les indigènes victimes du PIC. Critical Resistance calcule qu'un jeune afro-américain sur trois est en prison ou a été détenu. Dans les Communautés les plus pauvres ces chiffres sont encore plus importants... .

Les affaires sont les affaires

Le boom de la privatisation des services de sécurité a commencé dans les années 1990. Les centres de détention pour migrants sans-papiers du Service Immigration et Naturalisation (SIN) - qui possèdent des centres spéciaux pour migrants, mais utilisent également des prisons conventionnelles - s'intègrent également dans le système. Durant l'année fiscale 2000, le budget du SIN était de 4.270 millions de dollars, en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. [4]

Depuis le 11 septembre, qui a eu comme conséquence l'emprisonnement pour une durée indéterminée de milliers de citoyens d'origine arabe, l'investissement dans ce secteur est en augmentation continue [5]. Les entreprises privées qui se chargent de la gestion, de la sécurité et de la déportation d'étrangers profitent également depuis les années 1990 de l'accroissement du financement pour emprisonner les sans-papiers. La première expérience de prisons privées a été réalisée dans les années 1980, sous l'administration Reagan, avec la construction de quelques prisons de sécurité minimale à Houston et à Laredo au Texas. Avec les savoirs « techniques » d'ex-directeurs de prisons et l'argent d'entreprises - en particulier de Kentucky Fried Chicken - on a fondé la Corrections Corporation of America (Cca), actuellement la plus grande entreprise privée du secteur, qui a des contrats aux États-Unis, à Puerto-Rico, en Angleterre et en Australie. L'ex-agent du FBI George Wackenhut a, lui, fondé La Wackenhut Corrections, autre importante entreprise spécialisée dans les prisons privées.

Il n'est pas difficile de percevoir ce qui s'est passé durant les vingt dernières années : dans la dernière phase de la Guerre froide, l'industrie guerrière, la technologie et le savoir-faire sécuritaire sont devenues des affaires juteuses. Le « complexe industriel pénal » a différentes facettes. Mais la plus rentable d'entre-elles pour les grandes entreprises qui le gèrent comme pour celles qui cherchent à réduire leurs coûts de production est l'abondance de main d'œuvre bon marché dans les prisons. Un exemple ahurissant est celui de l'entreprise LTI Inc. qui, en accord avec la Wackenhut Corrections, a déménagé ses installations au sein même des structures carcérales pour profiter de la main d'œuvre. Où trouver mieux que dans ce cadre des travailleurs qui perçoivent le salaire minimum et ne peuvent pas se syndiquer ?

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. En Californie, le système est florissant grâce aux faibles coûts de la main d'œuvre (22 centimes de dollar par heure [6] et profite à diverses entreprises : Microsoft, Colgate Palmolive, Starbucks... [7]. S'ils ne veulent pas perdre leurs « avantages » (la liberté surveillée ou le bénéfice de la bonne conduite), les travailleurs n'ont pas la possibilité d'échapper à ce travail. Ces esclaves modernes - obligés de travailler et privés de tout droit - sont d'une grande utilité pour les entreprises qui les utilisent. Les profits tirés du travail des prisonniers en 1980 étaient de 392 millions de dollars. Ils avaient atteint 3 milliards 310 millions en 1994, grâce notamment à l'augmentation du nombre de prisonniers.

Les principales entreprises du secteur se nomment Wackenhut Corporation, CCD et Correctional Services Corporation. Elles ont déjà exporté le modèle à

d'autres pays anglophones et projettent d'étendre leurs marchés durant les prochaines années à d'autres pays industrialisés. Les effets pervers de cette stratégie sont évidents : la demande de main d'œuvre bon marché et d'investissements produit une forte pression sur le système policier et judiciaire dans le sens d'une augmentation du nombre de prisonniers. Le business du PIC représente d'ailleurs souvent la seule occasion d'attirer des recettes et de créer du travail dans des communautés rurales appauvries.

Ruth et Craig Wilmore sont responsables du California Prison Moratorium Project, un mouvement visant à empêcher la construction de nouvelles prisons et militant pour la fermeture de celles déjà existantes. Ruth vient d'écrire un livre sur ces luttes en Californie dont le titre est plus qu'éloquent : Golden Goulag. La Californie, cinquième économie du monde, a aussi les statistiques les plus terrifiantes : au cours des deux dernières décennies, elle a construit 23 prisons avec une capacité de 4 000 à 6 000 prisonniers. L'exemple de Corcoran (comté de Kings) est éloquent. Ce petit centre agricole possède deux prisons et un total de 11 000 détenus. La population de 9 000 habitants est stable depuis 1980 - date à laquelle fut construit le premier établissement. A cet époque, 1 000 habitants du cru vivaient sous le seuil de pauvreté. Dix ans plus tard, après un investissement de l'État dans les prisons de 1 milliard de dollars, les pauvres sont désormais au nombre de 2 000 [8].

Répression, exclusion et consensus

Face à un tel panorama, le degré d'acceptation générale du PIC ne cesse de surprendre. Les organisations qui protestent contre un système qui fait pourtant des États-Unis le premier pays par son nombre de détenus sont peu nombreuses. Paul Wright, détenu dans l'État de Washington et éditeur de la revue Prison Legal News, analyse ce phénomène d'acceptation généralisée. Dans une de ses interventions [9], il illustre le modèle culturel qui soutient l'idée du PIC comme un système de justice qui recherche la punition et la défense de la partie « saine » d'une société en pleine décomposition.

Il suffit d'observer la production culturelle officielle pour comprendre comment la construction d'un imaginaire collectif fait partie intégrante du PIC. Depuis les grandes productions d'Hollywood jusqu'à la création publicitaire de tout type de produits, les références au monde des prisons propagent l'idée d'un monde dur et difficile, mais juste et indispensable. Ce processus aboutit à une moralisation du système carcéral soutenant que mettre des gens en prison est non seulement juste, mais indispensable pour que la société demeure saine et puisse sauver ses propres valeurs.

L'extension et l'accroissement durant les dernières années de la quantité et de la diversité des formes de détention aux États-Unis n'a pas d'égal dans le monde. Et, depuis la superprison de Pelican Bay (Californie) jusqu'à Guantánamo (Cuba), Abu Ghraib (Iraq) et Woomera Camp (Australie) nous assistons à la globalisation de ce modèle et de cette pratique : enfermer les population gênantes ou simplement les rebus des projets néo-libéraux. Il convient de se demander si face à ce panorama, il est possible d'envisager une globalisation des alternatives à l'emprisonnement ainsi qu'un concept de sécurité et de justice non punitive - et n'aboutissant pas à l'exclusion.

Matteo Dean et Vittorio Sergi*Journalistes italiens.*

[1] "Overview of Critical Resistance on the Prison Industrial Complex" in Critical Resistance to the Prison Industrial Complex, édition spéciale de Social Justice, 2000, San Francisco.

[2] Rapport de Instituto del Tercer Mundo Guía del Mundo, Montevideo, Uruguay, 11/4/2003.

[3] Rapport de Instituto del Tercer Mundo - Guía del Mundo, Uruguay, 2003.

[4] Michael Welch. "The role of the Immigration and Naturalisation Service in the Prison Industrial Complex", in Social Justice, Vol. 27, n.3, 2000.

[5] Chaque jour, environ 20 000 personnes, hommes, femmes et enfants, font face à une détention illimitée (les peines peuvent aller de quelques mois jusqu'à des années dans des prisons tant étatiques que privées et dans des conditions telles que les droits humains les plus élémentaires ne sont pas respectés). Rachel Meerpol. "The post 9/11 investigation and Immigration detention", in America's Disappeared, Seven Stories Press, New York, 2005.

[6] "The Prison Industrial Complex and the Global Economy", de Eve Goldberg y Linda Evans, in www.prisonactivist.org.

[7] Dans la plupart des cas, ces grandes entreprises utilisent des sous-traitants pour faire effectuer ces travaux. Des prisonniers du Twin Rivers Correctional Center de Washington ont expliqué qu'ils ont été amené à emballer les systèmes opérationnels Windows 95 de Microsoft. Le fabricant de jeans Lee fait, pour sa part, coudre ses tee-shirts au Richard J. Donovan State Correctional. Pour de plus amples informations se reporter à www.corpwatch.org.

[8] "The other California", en Globalize Liberation, City Lights Books, San Francisco, 2004.

[9] "Critical Resistance to the Prison Industrial Complex", San Francisco, 2002.

Voltaire

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN 1762-5157. Dépôt légal à parution. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

Prix au numéro (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et sociétés 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php .

TCE : indépendance ou soumission ?

Analyse

Dans le *Washington Post*, le secrétaire d'État états-unien et ancien négociateur à l'OMC, Robert B. Zoellick, défend le projet de traité de libre-échange d'Amérique centrale (CAFTA). Pour lui, il s'agit d'un moyen de consolider la démocratie et la stabilité qui est revenue dans cette région après des années de guerre civile. Mais pour des motifs protectionnistes, certains, aux États-Unis, voudraient repousser ce texte. M. Zoellick réaffirme en direction de ses adversaires au Congrès que le CAFTA permettra de développer ces pays et qu'il ne faut pas s'attendre, s'il est rejeté, à obtenir un meilleur traité. Bref, il n'y a pas de " plan B ". Par ailleurs il est amusant de constater que les arguments de Zoellick se rapprochent fortement de ceux des partisans du Traité constitutionnel européen (TCE) adapté à la situation européenne. Or, pour certains, comme le juriste argentin **Alejandro Teitelbaum**, il s'agit de textes très similaires. Les traités de libre échange et le TCE visent à construire des ensembles continentaux à la fois au service exclusif des milieux financiers et satellites des États-Unis.

Cette question de la " satellisation " de l'Europe, ou de son affranchissement via le TCE, est au cœur du débat sur le référendum français. Partisans et opposants du traité affirment que c'est leur option qui contrarie le plus Washington, hypothèses que l'administration Bush ne commente pas.

Le journaliste de l'*International Herald Tribune* John Vinocur fournit pourtant un élément de réponse sur la vision du TCE chez les élites états-uniennes. Pour l'auteur, qui s'appuie sur ses rencontres avec des dirigeants de l'administration Bush, Washington s'inquiète du possible rejet de ce texte et souhaite son adoption. Cette analyse montre l'ambiguïté de la politique de Washington vis-à-vis de la construction européenne. Bien souvent, les États-Unis cherchent à diviser l'Europe quand celle-ci pourrait s'affirmer politiquement. Toutefois

l'éclatement de l'Union européenne n'est pas souhaité. Dans l'idéal, pour Washington, il faut une Europe unie mais sans volonté d'indépendance et sur laquelle on peut s'appuyer. Ainsi, contrairement à ce qu'affirment les défenseurs du traité, aux États-Unis on n'estime pas que le TCE servira à construire une " Europe-Puissance " ou permettra de " résister à la puissance américaine ". Ce traité est vu comme le moyen de constituer une Europe atlantiste. Par contre, comme le dit un responsable US anonyme à l'auteur, si cela peut aider à son adoption, Washington est prêt à dire du mal du traité.

Pour se faire une idée des enjeux du référendum en France, les lecteurs du magazine états-unien *Time* se voient proposer un débat entre deux Français ayant des positions opposées sur ce texte. Pour les partisans du TCE, c'est l'ancien président français et co-rédacteur du traité, Valéry Giscard d'Estaing, qui s'exprime tandis que les opposants au texte sont étrangement représentés par l'auteur de l'émission *Les Guignols de l'info*, Bruno Gaccio.

L'ancien président de la République affirme que contrairement à ce qu'affirment les adversaires du texte, le TCE ne construit pas une Europe ultra-libérale mais une Europe avec " une économie sociale de marché " ; il invite les Français à lire ce texte, affirmant qu'il ne comprend que 60 articles (sic) rédigés de façon à faciliter la lecture. Pour Bruno Gaccio, au contraire, il s'agit d'un texte opaque et difficilement compréhensible, que personne ne lira. Le positionnement des électeurs se fait donc en fonction des dirigeants qui soutiennent ou s'opposent à ce texte. Or, comme les Français ne font pas confiance à Jacques Chirac ni à Jean-Pierre Raffarin, qui soutiennent ce texte, ils s'apprêtent à voter non. Il y a du vrai dans ce raisonnement, mais on peut l'étendre bien au delà des deux têtes de l'exécutif français. En effet, l'élément déterminant dans le positionnement des électeurs semble être avant tout le rapport aux élites politiques, médiatiques et économiques qui approuvent le TCE.

Dans *Die Welt*, le chancelier conservateur autrichien Wolfgang Schäussel appelle les Français à voter en faveur du TCE, affirmant comme Valéry Giscard d'Estaing qu'il comprend de nombreuses avancées sociales. Il se désole par ailleurs que les Français aient choisi la voie référendaire.

Ce rejet du principe du référendum est également partagé par l'écrivain et architecte français Paul Virilio dans *Die Zeit*. Pour lui, Jacques Chirac a voulu un plébiscite et, se faisant, il a confié à la population le soin de trancher sur un texte qu'elle n'est pas en mesure de comprendre. Il condamne également l'attitude des médias français qui brocardent systématiquement les partisans du " non " comme s'ils attendaient eux aussi un plébiscite en faveur du oui et qu'aucune autre option n'était envisageable.

Dans *Le Monde*, l'économiste et président d'ATTAC Jacques Nikonoff conteste les arguments de Giscard et de Schäussel sur les avancées économiques. Ce texte porte en lui la fin de l'Union européenne car il prive cette institution de moyens d'action économique. Ce texte ne peut donc que provoquer davantage de mécontentement des populations et les détourner de l'Europe.

Loin de ces débats traditionnels sur l'orientation économique du TCE ou son rapport aux États-Unis, la presse française multiplie la publication d'appels collectifs favorables au traité et insistant sur des questions moins centrales. Dans cet exercice, c'est *Le Figaro* qui se montre le plus actif. Après les patrons

français et les députés UMP libéraux, vient le tour des agriculteurs et des responsables des Verts. Bien que la FNSEA, le principal syndicat agricole français, n'ait pas pris officiellement position, son ancien président Luc Guyau et son actuel président Jean-Michel Lemétayer appuient, "à titre personnel", le traité dans deux textes. Pour eux, l'agriculture française doit beaucoup à l'Union européenne et le Traité entérine les principes de la politique agricole commune ; il faut donc voter en faveur du TCE. Il n'est pas dit que ces appels en direction d'une catégorie professionnelle majoritairement opposée au texte ne fassent pas le jeu de la Confédération paysanne, rivale de la FNSEA opposée au traité.

De leur côté, c'est au nom de l'écologie et de la défense de l'environnement que les dirigeants des Verts français (Denis Baupin, Yves Cochet, Alain Lipietz, Noël Mamère, Dominique Voynet et Yann Wehring) apportent leur soutien au texte. Selon eux, le TCE permet un développement des politiques environnementales indispensables pour les générations futures.

Le Monde publie pour sa part un appel de juges européens ayant eu en charge des dossiers de corruption. Ils louent un traité qui selon eux favorisent l'Europe de la justice et le travail en commun des polices, luttant ainsi contre l'impunité du crime transnational.

Réseau Voltaire

Robert B. Zoellick



Ancien négociateur des États-Unis à l'OMC pour l'AGCS, Robert B. Zoellick est secrétaire d'État adjoint des États-Unis.

« Le traité de libre échange d'Amérique central est gagnant-gagnant »

Source : Washington Post (États-Unis)

Référence : « CAFTA Is a Win-Win », par Robert B. Zoellick, *Washington Post*, 24 mai 2005.

Henry Stimson est surtout connu pour avoir été le secrétaire à la Guerre de Franklin Roosevelt, mais auparavant, il y a 80 ans, il joua un rôle illustre dans l'histoire de l'Amérique latine. Il fut médiateur pour mettre fin à la guerre civile au Nicaragua. Il négocia un cessez-le-feu et des élections libres mais cet accord fut refusé par le général Sandino. La guerre se poursuivit, Sandino fut tué et Somoza arriva au pouvoir. Stimson déclara suite à cet événement que l'Amérique centrale n'était pas prête pour la démocratie.

En 1989, avec **James Baker III**, j'ai négocié avec le Congrès un accord bipartisan sur l'Amérique centrale pour mettre fin aux guérillas et installer la démocratie dans la région. Aujourd'hui, l'Amérique centrale demande aux États-Unis de l'aider à consolider sa démocratie grâce à un accord de libre-échange, le Central America Free Trade Agreement (CAFTA). Pourtant, aux États-Unis, certains affirment que l'Amérique centrale n'est pas prête pour le libre-échange et réclament des mesures protectionnistes.

Le choix du CAFTA ne devrait pourtant pas être difficile puisque c'est l'aboutissement logique de 20 ans de progrès démocratiques et sociaux en Amérique centrale. Dans les pays de la région et en République dominicaine, cet accord est perçu comme un moyen de réformer les pays et de les rendre plus démocratiques. Cela aura également un impact sur notre sécurité en rendant ces pays plus stables. Si nous rejetons ce traité, il ne sera pas remplacé par un hypothétique traité « parfait » regroupant dans ses articles tout ce que les opposants actuels demandent.

Le monde attend de savoir si nous allons sacrifier le sort de centaines de milliers d'Américains centraux au protectionnisme des syndicats.

John Vinocur



John Vinocur est le correspondant politique de l'*International Herald Tribune* à Paris .

« Si la constitution européenne échoue, les États-Unis ne se réjouiront pas »

Source : International Herald Tribune (France)

Référence : « If EU constitution fails, U.S. won't be gloating », par John Vinocur, *International Herald Tribune*, 24 mai 2005.

L'administration Bush affirme vouloir que les référendums européens soient approuvés. En effet, le rejet de ce traité amènerait de l'incertitude dans l'avenir des relations entre l'Europe et les États-Unis ; cela Washington ne le souhaite pas. Mais ce souhait états-unien est un défi pour la crédulité européenne donc on n'exprime rien à Washington et on agit comme s'il s'agissait d'une question mineure. Cependant, en cas d'échec des référendums, on ne se réjouirait pas aux États-Unis.

L'administration Bush sait qu'un rejet de ce texte pourrait nuire à l'adhésion de l'Ukraine et de la Turquie, pourrait retarder l'entrée dans l'Union européenne de la Roumanie et de la Bulgarie, deux pays amis des États-Unis. Pourtant, les responsables de l'administration Bush affirment qu'un tel rejet ne changera pas grand-chose et en parle très peu. Ils choisissent également de ne pas répondre aux déclarations en France en faveur du oui ou du non émanant de marxistes, de crypto-fascistes et de Jacques Chirac, selon lesquels voter comme ils le demandent protège l'Europe d'un contrôle américain. Gerhard Schröder agit de la même façon.

L'administration Bush veut une Europe avec laquelle travailler, sur l'Iran notamment, et elle n'a aucun intérêt à ce que l'Union européenne explose après un rejet du texte. Le soutien de Washington à ce texte est du domaine du bon sens. Mais comme nous l'a dit un dirigeant états-unien, « Si cela peut faire gagner des points au oui, nous avons dit aux Français que nous étions prêts à condamner certaines choses du texte dans la minute ».

Valéry Giscard d'Estaing



Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la République française (1974-1981), était président de la Convention européenne. Il est membre du Conseil constitutionnel.

« Debout ! Il est temps de voter oui »

Source : Time magazine (États-Unis)

Référence : « Wake Up ! It's Time to Vote Yes », par Valéry Giscard d'Estaing, *Time Magazine*, 22 mai 2005.

Je serai le premier à dire que le texte de la constitution européenne est un meilleur moyen de lutter contre l'insomnie que tous les somnifères vendus en pharmacie. Pourtant, en France, ce texte a éveillé la population à un débat essentiel. Ce texte, qui définit les compétences et les objectifs de l'UE est relativement court. Il est composé de 60 articles et il a été voulu simple d'accès. Pourtant, ses opposants le présentent comme incompréhensible et menaçant car il parle de « libre concurrence ». Les opposants au texte le présentent comme un instrument du libéralisme débridé, qui encouragerait les délocalisations et mettrait en péril les services publics et la protection sociale. Cet argument aide le non, mais est contraire au vrai sens du texte. Il n'y a qu'à lire l'article 3 qui proclame que l'Union européenne construit une économie sociale de marché. Quand les électeurs lisent le texte, ils comprennent que les partisans du non leur mentent et le oui augmente. La création d'un poste de président donne une identité à l'Union européenne et le ministre des Affaires étrangères lui permet de parler d'une seule voix. Le parlement européen est également renforcé.

Le refus du texte est différent selon les pays. La Grande Bretagne et la république tchèque voient le texte comme un instrument de « centralisation socialiste » tandis qu'en France on le voit comme un instrument de dérégulation. La vérité est entre les deux, il construit une économie sociale de marché avec comme objectif le plein emploi, les progrès sociaux et la protection de l'environnement. Ce modèle est au cœur du projet européen et même si le texte est soporifique, les Français ne doivent pas céder au cauchemar du non.

Bruno Gaccio



Bruno Gaccio est auteur de l'émission *les Guignols de l'info* de Canal +.

« Pas de texte, s'il vous plait, nous sommes Français »

Source : Time magazine (États-Unis)

Référence : « No Text, Please, We're French » par Bruno Gaccio, *Time Magazine*, 22 mai 2005.

Notre longue période de paix en Europe conduit beaucoup d'Européens à croire que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles. C'est faux ! Les ennuyeux partisans du non en France sont sur le point de secouer l'Europe et l'Europe se demande pourquoi. Pour comprendre, l'Europe devrait vivre en France.

Le « non » est sur le point de gagner, ou alors il perdra par une très faible

marge. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas le plébiscite attendu par **Jacques Chirac** pour laisser sa trace dans l'Histoire. En fait, si Chirac veut laisser sa marque, il devrait plutôt taguer les toilettes de l'Élysée que compter sur le peuple français. Après 10 ans au pouvoir, sa popularité est de 39 % et près de 50 % des Français refusent le texte constitutionnel.

Personne n'a lu la constitution. La version que j'ai reçue par mail fait 364 pages et 460 pages d'annexes. Je ne vais pas la lire. C'est irresponsable ? Oui. Mais je n'ai pas fini de lire Aristote alors je ne vais pas m'atteler à la lecture du Giscard juridique tout de suite. Certes, des résumés ont été publiés, mais je ne leur fais pas confiance car je ne sais pas qui les a écrit. J'ai du mal à penser que quelqu'un a fait un résumé d'un tel texte sans avoir d'autres motifs que le souhait de le rendre plus accessibles.

La seule chose qui nous reste est donc la confiance envers ceux qui nous disent de voter pour ce texte. Or, il s'agit de Jacques Chirac, capable de tenir des discours altermondialistes tout en s'attaquant aux services publics en France, et **Jean-Pierre Raffarin**, qui promet depuis trois ans une baisse du chômage alors qu'il ne cesse de monter. Comment leur faire confiance ?

Wolfgang Schüssel



Ancien vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères sous les gouvernements Vranitzky et Klima, Wolfgang Schüssel est chancelier fédéral d'Autriche grâce à une alliance avec l'extrême droite depuis 2000.

« Je pense que la Constitution est bonne »

Source : Die Welt (Allemagne)

Référence : « Ich halte die EU-Verfassung für gut », par Wolfgang Schüssel, *Die Welt*, 23 mai 2005. Ce texte est adapté d'une interview dont nous n'avons traité que les parties concernant la Constitution européenne.

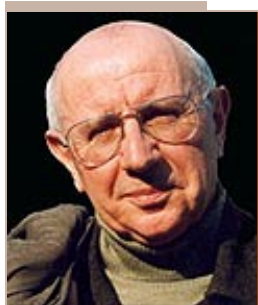
A partir de 2006, l'Autriche va présider l'Union Européenne, après le Luxembourg super-européen et les Britanniques eurosceptiques. L'Autriche va trouver un compromis et ne fera pas passer ses intérêts nationaux les premiers, elle rendra service à l'Europe. On ne pourra pas s'en sortir avec des super-européanimes ou des vetos nationaux, mais avec des propositions constructives et un consensus durable. Les éléments sont déjà sur la table, il ne manque que la volonté politique.

Je suis absolument convaincu que cette Constitution est bonne, sinon je n'aurais pas participé pendant des années à son élaboration. J'espère que tous les pays vont la ratifier. On reconnaît cependant que la proposition que j'avais faite au début, sans qu'on y prête attention, d'organiser un référendum général en Europe aurait été très intelligente. Cela ne sert à rien de spéculer gratuitement. J'espère que la France va voter en faveur de cette Constitution car elle contient plus d'éléments sociaux que les précédents traités, un corps institutionnel plus svelte, des modalités de vote plus claires avec une majorité doublée. Tout cela était revendiqué par les Français.

Beaucoup de problèmes soulevés n'ont rien à voir avec la Constitution ; le chômage, la directive sur les services. Tous ces problèmes résultent de la structure juridique actuelle. On doit faire la promotion de ce traité et pas spéculer sur des conséquences funestes. Le parlement autrichien a ratifié la

Constitution, bien que Jörg Haider ait exigé un référendum et demandé aux présidents de régions de ne pas signer la loi en question. Nous avons gagné tous les votes au parlement. Ceux qui se font du souci pour la stabilité du gouvernement d'union dont il fait partie (BZÖ, Union pour le Futur de l'Autriche) devraient juger nos résultats plutôt que le vacarme ambiant. Le référendum n'est pas nécessaire car la neutralité a été observée.

Paul Virilio



Paul Virilio est professeur d'architecture, chef d'atelier à l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris et écrivain. Il a été membre du comité de direction de la revue *Esprit* (1969-1977) et membre fondateur du Centre interdisciplinaire de recherche de la paix et d'études stratégiques à la Maison des Sciences de l'Homme (en 1980).

« Le peuple abasourdi »

Source : Die Zeit (Allemagne)

Référence : « Das betäubte Volk », par Paul Virilio, *Die Zeit*, 25 mai 2005.

Le référendum français sur la Constitution a une apparence d'ouverture politique. On a de plus en plus l'impression d'un déni de démocratie et même d'un plébiscite caché, manigancé par **Jacques Chirac**. Un président qui depuis sa réélection en 2002 et malgré ses succès en politique extérieure ne peut plus convaincre ses électeurs.

Quel que soit le résultat, les conséquences seront lourdes. **Tony Blair** l'a reconnu le premier en décidant de laisser tomber le référendum en Angleterre si le non l'emporte en France. Le mal est fait. Ce référendum est absurde et suicidaire pour un sujet aussi complexe et il fait douter non seulement de l'intelligence politique du chef de l'État mais aussi de son entourage et de ses conseillers en communication. Comment pourrait-on se décider en connaissance de cause sur ce pensum de 500 pages, compliqué même pour des spécialistes en droit constitutionnel et qui est le sujet traité par plus de 10 livres dans la liste des meilleures ventes actuelles ? S'agit-il d'un jeu de société qui a pour but de cacher l'inquiétude d'une classe politique déconcertée face à la mondialisation ? La stigmatisation des récents sondages donnant le non gagnant est un autre exemple de cet éloignement des procédés démocratiques. L'ensemble des médias provoque la peur. Une telle unanimité dans la désapprobation témoigne de ce déni de la démocratie. Quelle est la légitimité d'une pratique référendaire qui consiste pour l'ensemble des médias et des partis politiques à vilipender l'une des alternatives de vote. La pratique du vote public à l'aide de logiciels de pilotage automatique pour avions va-t-elle être bientôt instituée ? Si quelqu'un doit être tenu pour responsable de cet acte manqué, c'est le président avec son manque de flair. Il s'est déjà dégage en affirmant qu'il ne démissionnerait pas. Tout cela démontre le passage d'une démocratie de l'opinion à une démocratie de l'accord. On n'attend plus de l'électorat le libre choix et la décision raisonnée d'un peuple souverain. Cette démocratie exige simplement un « consensus mou », une bonne solution pour une population qui après les excès des sondages d'opinion est exposée à tous les lavages de cerveaux et qui ne réagit que par réflexe à la question actuelle. Avec les progrès de la démocratie électronique en temps réel, sous l'influence d'une technique publicitaire sans limite, c'est l'ère de la démocratie virtuelle qui continue, exactement comme nous l'avons vécu lors de l'élection de Schwarzenegger en Californie.

Jacques Nikonoff



Ancien représentant de la Caisse des dépôts aux États-Unis, Jacques Nikonoff est président d'ATTAC-France.

« La fin programmée de l'Union européenne »

Source : Le Monde (France)

Référence : « La fin programmée de l'Union européenne », par Jacques Nikonoff, *Le Monde*, 23 mai 2005.

Peut-on tenter d'envisager ce que sera l'Union européenne dans dix ou quinze ans ? Il existe des tectoniques économiques européennes et des tendances lourdes : chômage bloqué à 10 % depuis vingt ans ; démantèlement systématique des services publics ; augmentation des inégalités ; montée de l'abstention et de partis populistes ou d'extrême droite. La Constitution européenne ne fera qu'aggraver ces tendances car elle fige les politiques qui ont mené à cette situation. Se faisant, elle va jeter les peuples les uns contre les autres. Il n'y a pas aujourd'hui d'Europe politique et il n'y en aura pas davantage demain avec la Constitution proposée, car ce texte organise la soumission aux forces impersonnelles du marché.

L'Europe à vingt-cinq repose sur quatre ensembles de pays aux intérêts politiques et stratégiques profondément divergents :

- ▶ La Grande-Bretagne, avant tout atlantiste, est assise sur un strapontin dans l'Union européenne et bloque toute tentative d'harmonisation fiscale. Lors de la Guerre d'Irak, elle a soutenu **George W. Bush** et bloqué toute action politique de l'Europe.
- ▶ Les trois anciennes dictatures fascistes (Espagne, Portugal et Grèce), devant beaucoup à l'Union européenne, acceptent toutes les directives européennes de peur de perdre leurs financements. Ils sont aujourd'hui en concurrence avec les nouveaux États membres. Ils conçoivent l'UE comme un guichet utile à leurs propres besoins de développement, pas comme une communauté de destin.
- ▶ Les nouveaux adhérents, particulièrement ceux de l'ancien pacte de Varsovie, veulent avant tout s'éloigner de la Russie et pour cela se sont avant tout tournés vers l'Amérique. Elle leur a donné un bouclier militaire et une " thérapie de choc " ultralibérale. Lors de la guerre d'Irak, ils sont restés fidèles à Washington quand l'occasion d'une rupture s'est présentée.
- ▶ Le couple franco-allemand et le Benelux. Là se trouve le moteur de l'Union, désormais noyé dans ce magma. La construction institutionnelle monstrueuse de la constitution vise à étouffer sa dynamique.

Un dessein politique ambitionnant la puissance nécessite d'en avoir les attributs, mais ce texte empêche toute politique économique. Sur les plans fiscal et social, la règle de l'unanimité au Conseil prive l'Union de tout moyen d'action. Quant à la politique étrangère et de défense, l'article I-41.7 soumet l'Union européenne à l'OTAN. Que reste-t-il ? Rien. L'Union est ligotée et bâillonnée. Si le oui l'emporte le 29 mai, l'UE s'enfoncera plus encore dans une crise dont on a peine à imaginer l'ampleur.

Cette crise à venir ne peut qu'accélérer la croissance des mouvements nationalistes tandis que le dumping social s'accélèrera. Cette fin programmée de

l'Union européenne peut être enrayée. En stoppant cette machine infernale, l'UE pourra repartir sur des bases plus réalistes.

Luc Guyau , Jean Salmon , Jo Giroud , Eugène Schaeffer

Ancien président de la FNSEA, Luc Guyau est président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Jean Salmon est président de la chambre d'agriculture de Bretagne.

Jo Giroud est président de la chambre d'agriculture du Rhône.

Eugène Schaeffer est président de la chambre d'agriculture du Bas-Rhin.

« Les paysans disent oui ! »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « Les paysans disent oui ! », par Luc Guyau, Jean Salmon, Jo Giroud et Eugène Schaeffer, *Le Figaro*, 24 mai 2005.

Très tôt dans le débat sur la Constitution européenne, des responsables professionnels agricoles se sont exprimés en faveur de la ratification du traité. Plus récemment, quelques-uns d'entre nous ont pris des initiatives pour fédérer ces oui « pluriels ». Plus de 100 responsables agricoles se sont spontanément associés à notre déclaration commune du 11 mai.

Certes, le monde agricole est confronté à des difficultés économiques et sociales qu'expriment les insatisfactions sur les orientations et les modalités de la PAC, mais gardons-nous des amalgames sur lesquels prospère le non. Nous pensons que le projet de Constitution européenne ne doit pas faire les frais de ce mauvais climat car il apporte un certain nombre d'outils pour pérenniser une agriculture européenne. Le projet de Constitution permet de préserver le principe d'une politique agricole commune et ses grandes orientations puisqu'il reprend in extenso les articles du traité de Rome. Ce n'est pas rien ; rappelons aux agriculteurs que plusieurs pays sont opposés aux principes de la PAC. En outre, le traité constitutionnel renforce le poids de la France, premier pays agricole européen, dans les instances de décision. L'extension du champ de la majorité qualifiée, compte tenu de cette règle de la double majorité, place la France en très bonne position pour constituer des coalitions, majoritaires ou minoritaires, au sein de l'Union, et ainsi, pour faire prévaloir son point de vue. De plus, en tant que citoyens et agriculteurs, nous sommes sensibles au renforcement du poids des instances élues et ce d'autant plus que le Parlement européen a montré son attachement à l'agriculture. Par ailleurs le traité légitime, via la Charte des droits fondamentaux, le haut niveau d'exigence des citoyens européens en matière d'alimentation et il donne les moyens d'une politique commerciale internationale plus cohérente. Enfin, sixième raison, le projet de traité comporte aussi de nouvelles dispositions sur la cohésion qui sera désormais étendue aux territoires, alors qu'elle était uniquement économique et sociale jusqu'à présent.

Aujourd'hui, dans un monde plus ouvert, nous avons besoin de préserver une certaine régulation. Il faut saisir tous ces outils politiques et juridiques qui s'offrent à nous. Ces outils figurent dans le traité Constitutionnel, alors qu'ils sont absents du traité de Nice.

Jean-Michel Lemétayer



Jean-Michel Lemétayer est président de la FNSEA.

« Doter l'Union d'une âme »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « Doter l'Union d'une âme », par Jean-Michel Lemétayer, *Le Figaro*, 24 mai 2005.

La FNSEA n'a jamais donné de consignes de vote et le traité constitutionnel ne fera pas exception. Toutefois, l'heure n'étant plus aux tergiversations, j'ai décidé de m'engager pour le oui, à titre personnel. J'ai choisi cette démarche car j'ai considéré que l'Europe valait mieux que des hésitations et des doutes. L'Europe, c'est notre avenir et depuis longtemps pour nous, agriculteurs, notre destin ! En France, à gauche comme à droite, partisans et opposant du texte s'étripent en ayant en tête 2007 ou les stratégies personnelles ou se jettent à la figure une multitude d'arguments techniques sans grand intérêt. Parlons plutôt de la sève de l'Europe : la paix, le cœur et la passion.

Les paysans ont construit l'Europe, une Europe solidaire et efficace. La PAC, seule politique intégrée de l'Union européenne, a cimenté ce sentiment pro-européen dans les fermes françaises malgré la réforme de 2003. Je m'inquiète toutefois du désenchantement croissant ; la mauvaise réforme de la PAC ne doit pas faire oublier 40 ans de succès. Cependant, dans les campagnes, les mains tremblent pour voter oui, la tête étant préoccupée par un revenu qui baisse d'année en année. Pourtant, il nous faut montrer l'exemple. En votant oui à un texte qui nous donnera l'unité nécessaire pour affronter dès aujourd'hui la puissance américaine, les ambitions chinoises et les coups de boutoir des Sud-Américains dans le cadre des négociations de l'OMC, nous nous donnons de nouvelles chances de réussir.

L'Europe ne se limite pas à l'agriculture et ce texte permettra à nos enfants de disposer d'une Europe suffisamment forte pour tenir tête aux États-Unis, eux qui jouent les boufeux aussi bien en Irak qu'à l'OMC. L'Europe mérite ce traité car derrière le texte, il y a le chemin qu'ont initié Monet et Schuman. Dire oui, c'est donner une chance à la France de peser plus, de peser mieux au sein d'un monde instable. Dire oui c'est défendre un modèle européen démocratique, c'est donner une âme à l'Europe.

S'il y avait un dernier argument pour convaincre mes amis paysans, qu'ils regardent du côté de l'institution d'un droit de pétition valable dès 1 million de signatures. Quelle opportunité de se faire entendre par un monde agricole très organisé et uni au niveau européen, en témoigne l'ancienneté du Copa (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne) regroupant les principaux syndicats agricoles européens. Ce droit de pétition remplacera en partie les manifestations qui tournent mal ou qui sont incompréhensibles.

les principaux dirigeants du parti « Les Verts »

Denis Baupin (adjoint au maire de Paris), Yves Cochet (ancien ministre, député de Paris), Alain Lipietz (député européen), Noël Mamère (député maire de Bègles), Dominique Voynet (ancienne ministre, sénatrice de Seine-Saint-Denis) et Yann Wehring (secrétaire national des Verts).

« Voter oui pour une Europe plus respectueuse de l'environnement »

Source : Le Figaro (France)

Référence : « Voter oui pour une Europe plus respectueuse de l'environnement », par les principaux dirigeants du parti « Les Verts », *Le Figaro*, 25 mai 2005.

Le sujet de l'environnement agite assez peu le débat sur le traité constitutionnel en France et ce même chez les Verts. Pourtant, les Français y attachent une grande importance. Sur ce point, les changements de nos comportements individuels sont indispensables, mais il faut également des régulations internationales. Le niveau européen s'est progressivement et naturellement imposé comme le plus pertinent pour nombre de réglementations et d'actions qui ont amélioré la qualité de notre environnement. Citons quatre exemples :

- ▶ Le processus d'intégration européenne a conduit à l'adoption de normes plus restrictives que les normes françaises existantes sur la pollution de l'air, de l'eau et du sol.
- ▶ La directive Natura 2000, à laquelle les pouvoirs publics français ont longtemps résisté, a permis à notre pays de constituer un réseau de zones naturelles protégées.
- ▶ La directive européenne « oiseau », appliquée par le juge français sur recours des associations environnementales, supplée heureusement à la lâcheté des responsables politiques face au lobby de l'ultrachasse.
- ▶ Sans l'Union européenne, qui a joué un rôle moteur essentiel dans la négociation des accords internationaux de lutte contre le changement climatique, le protocole de Kyoto n'aurait pas pu être mis en œuvre.

Le Traité constitutionnel européen (TCE) réaffirme les apports européens dans le domaine environnemental. Il confirme ses objectifs de développement durable et constitutionnalise les principes de précaution et de pollueur-payeur, dont pourront désormais se prévaloir les défenseurs de l'environnement. Le TCE va plus loin que la charte de l'environnement adossée récemment à la Constitution française. Autre avancée notable dans la partie III : l'identification d'une compétence explicite en matière d'énergie ; pour la première fois, sont affirmés un objectif de promotion de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie ainsi que le développement des énergies nouvelles et renouvelables. En outre, l'amélioration et la démocratisation du processus décisionnel européen permettront une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux : l'accroissement du rôle du Parlement par l'extension de la procédure de codécision permettra que celui-ci devienne pleinement colégislateur avec le Conseil des ministres dans de nombreux domaines et la personnalité juridique dont sera désormais dotée l'UE permettra enfin son adhésion en tant que telle à la charte européenne des droits de l'homme et le recours à la jurisprudence de la Cour de Strasbourg en matière environnementale. A cela, il faut ajouter le droit de pétition qui ouvre de nouvelles perspectives aux citoyens écologistes européens pour mener à ce niveau des batailles.

L'urgence écologique nous commande de ne pas refuser les avancées proposées par le TCE. L'avenir de l'Europe est entre nos mains, à nous de décider ce que nous voulons bâtir pour les générations futures.

un groupe de magistrats anti-corruption européen

Bernard Bertossa est juge fédéral à Bellinzona (Suisse) ; Philippe Bilger, avocat général près la cour d'appel de Paris ; Edmundo Bruti Liberati, substitut général à Milan ; Gherardo Colombo, conseiller près la Cour de cassation à Rome ; Benoît Dejemeppe, conseiller près la Cour de cassation à Bruxelles ; Günter Muller, vice-président du Landgerichts d'Amberg (Bavière) ; Renaud Van Ruymbeke, juge d'instruction au pôle financier à Paris.

« Le oui de magistrats anticorruption »

Source : Le Monde (France)

Référence : « Le oui de magistrats anticorruption », par un groupe de magistrats anticorruption européen, *Le Monde*, 23 mai 2005.

Voilà près de dix ans, certains d'entre nous lançaient l'Appel de Genève en faveur d'une justice européenne ne permettant plus l'impunité. Cet appel se fondait sur le fait que les enquêtes internationales nécessitent des années d'investigations pour des résultats aléatoires en raison des limites posées par les frontières. Certains États permettent de retarder la transmission des informations durant des mois, voire davantage, en accordant aux personnes impliquées des possibilités de contestation au sein même de l'État requis durant la phase d'enquête. Ces pratiques protègent les réseaux de blanchiment d'argent, de corruption, de terrorisme, de proxénètes et de pédophiles. Cet appel ne consistait pas à prendre parti mais à alerter le citoyen.

Notre démarche, aujourd'hui, s'inspire des mêmes principes et nous conduit à poser les questions suivantes : quel bilan peut-on tirer des suites de l'Appel de Genève et quelles perspectives sont offertes par la Constitution européenne ? Beaucoup reste à faire depuis notre appel, mais de réelles avancées doivent être relevées, en particulier au sein de l'Union européenne. L'instauration des magistrats de liaison, la création d'Eurojust, l'adoption de nouvelles techniques d'investigation et la mise en place du mandat d'arrêt européen constituent autant d'atouts face aux menaces criminelles les plus graves (terrorisme, criminalité organisée, corruption...), par nature transnationales. L'Union européenne a également permis la construction d'une culture commune des magistrats. Le projet d'une Europe constituant un " espace de liberté, de sécurité et de justice ", adopté par le traité d'Amsterdam, figure désormais à l'ordre du jour des 25. La Constitution incorpore la Charte des droits fondamentaux et lui donne force juridique. Elle permet, dans le domaine de la justice, que les décisions soient à l'avenir prises à la majorité qualifiée des États membres, évitant la paralysie des institutions européennes induite par l'application du principe de l'unanimité, maintenu en la matière par le traité de Nice.

La Constitution constitue une avancée significative en matière de coopération judiciaire internationale, en matière de lutte contre la criminalité organisée. Des efforts seront cependant nécessaires durant les années à venir pour assurer son application effective.